

Retrait de la CPI : «Les autorités burundaises ont peur d'être poursuivies»

RFI, 13 octobre 2016 C'est une nouvelle étape dans l'isolement de plus en plus important du Burundi vis-à-vis de la communauté internationale. L'Assemblée nationale burundaise a massivement approuvé, ce mercredi, le projet de loi prévoyant le retrait du pays de la Cour pénale internationale. Un vote qui intervient un peu plus de trois semaines après la publication d'un rapport de l'ONU accusant Bujumbura d'être responsable de graves violations des droits de l'homme.

Notre invité est l'une des figures de la société civile burundaise en exil, maître Armel Niyongere, membre d'un collectif d'avocats qui a porté plainte devant la CPI au nom d'une centaine de victimes des forces de l'ordre burundaises. « Les autorités burundaises ont peur d'être poursuivies par des juridictions internationales à cause de crimes commis au Burundi durant l'année 2015. (â€!) Nous avons des preuves que ces crimes ont été commis par les autorités burundaises. Nous avons sollicité par des familles de victimes et nous avons déposé des dossiers devant la Cour pénale internationale (â€!). C'est pour cela que les autorités ont pris une telle décision de fermer le bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme au Burundi pour empêcher tout à moins de voir qu'ils sont en train de commettre des crimes. Écouter sur RFI